

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 29 mai 2019 portant nomination du Directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 30 mai 2019 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Madame Catherine GARRETA, Médiatrice interne, en charge de la fonction de Conseiller Ethique, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la fonction de Médiateur interne et Conseiller à l'éthique professionnelle visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 12 avril 2021
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX